



**CONSEIL MUNICIPAL
DU
4 mars 2021**

**COMPTE RENDU
SUCCINCT**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 mars 2021

COMPTE RENDU

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 4 février 2021

Le conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 4 février 2021.

COMMANDE PUBLIQUE/ Choix du mode de gestion du service assainissement collectif

Le conseil municipal ADOPTE le principe d'une concession du service d'assainissement collectif pour une durée de 8 ans maximum.

IL AUTORISE Monsieur le Maire à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et notamment sur la base des avis de la commission et à négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre.

COMMANDE PUBLIQUE/ Marché entretien mécanique des voies et espaces : groupement de commandes

Le conseil municipal APPROUVE la constitution du groupement de commandes pour lancer une consultation relative à l'entretien mécanique des voies et espaces.

Il APPROUVE les termes de la convention constitutive dudit groupement de commandes et DÉSIGNE la commune de Montauban-de-Bretagne en tant que coordonnateur du groupement.

COMMANDE PUBLIQUE/ délibération de principe sur le mode de gestion retenu pour l'ALSH

Le conseil municipal INSTAURE un Service Social d'Intérêt Economique Général Enfance, sur le territoire de la Ville de Montauban-de-Bretagne et recouvrant les activités relatives « à la gestion et l'animation de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement » (ALSH).

Il AUTORISE le Maire à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour le mandatement au sens de l'article 4 de la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011 afin de sélectionner le ou les opérateurs qui seront chargés par la Commune de gérer le SSIEG.

COMMANDE PUBLIQUE/ avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la nouvelle station d'épuration des eaux usées

Le conseil municipal APPROUVE la modification du contrat en cours d'exécution pour un montant de 3 000,00 € HT.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ alinéation délaissé AD 403 _ Impasse des Primevères

Le conseil municipal ACCEPTE la cession du délaissé de 14 m² issu de la parcelle cadastrée section AD numérotée 403, située impasse des primevères.

Il APPROUVE le prix de vente négocié à 5 € le m² hors frais et PRECISE que les frais de la vente seront à la charge de l'acquéreur.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Exonération partielle du loyer de la licence IV pour le commerce de proximité fermé lors du 2^{ème} confinement covid 19 jusqu'à la réouverture de celui-ci

Le conseil municipal DECIDE d'exonérer à hauteur de 50% du loyer de la licence IV de la ville à compter du 1^{er} mars 2021, pour le commerce de proximité «Bar tabac le Casino» dont l'activité principale est fermée depuis le 2^{ème} confinement, et ce jusqu'à la reprise normale de l'activité.

IL CONFIRME le montant de 100 € du loyer de la licence IV de la ville pendant cette période.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Déclassement d'une portion de voie communale secteur Théodore Botrel parcelle ZH 327 lot B

Le conseil municipal APPROUVE le déclassement du domaine public d'une portion de la voie communale (rue Théodore Botrel), d'une surface de 55 m², en vue de son aliénation par son intégration au lot B de la parcelle ZH 327.

DOMAINE ET PATRIMOINE/ Convention de partenariat pour la commercialisation des îlots 36 et 47 (clos de la Fontaine2)

Le conseil municipal APPROUVE la démarche de conférer au constructeur « Les Maisons de l'Avenir – Ille-et-Vilaine » une réservation prioritaire pour la commercialisation de 2 îlots du lotissement « Le Clos de la Fontaine 2 », et les modalités de la convention de partenariat.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Prise de compétence « mobilité » par la communauté de communes St Méen Montauban : modification des statuts

Le conseil municipal APPROUVE la nouvelle rédaction de la compétence « mobilité » dans les statuts de la communauté de communes Saint Méen Montauban telle que modifiée par l'EPCI.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/ Petites villes de demain : signature de la convention d'adhésion au dispositif

Le conseil municipal PREND acte de la sélection de la communauté de communes Saint-Méen Montauban et de ses 2 pôles de centralités que sont les villes de Saint-Méen-le-Grand et Montauban-de-Bretagne au dispositif petites villes de demain.

Il AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion « petites villes de demain » et tout document se rapportant à la présente décision.

FINANCES LOCALES/ Etat des indemnités de fonctions 2020 – annexe au BP 2021

L'état des indemnités perçus par les élus de la collectivité en 2020 est présenté aux membres du conseil municipal lors de la séance.

FINANCES LOCALES/ Programme d'investissements n° 023 et 024 -demande de DETR et DSIL 2021 -groupe scolaire Faramin – rénovation énergétique

Le conseil municipal CONFIRME la réalisation de ce projet.

Il SOLLICITE la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), ainsi que l'aide financière de l'Etat sur la globalité de l'opération au titre des « RENOVATION ENERGETIQUES DES BATIMENTS PUBLICS », et à ce titre DEMANDE la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) relance.

FINANCES LOCALES/ Attribution des subventions aux organismes privés - exercice 2021

Le conseil municipal VOTE les subventions 2021 aux organismes de droit privé.

FINANCES LOCALES/ Fixation de la participation de la ville aux frais de fonctionnement des écoles publiques -exercice 2021

Le conseil municipal FIXE les participations aux frais de fonctionnement des écoles publiques du territoire de Montauban-de-Bretagne, des groupes scolaires « Les Hirondelles » et « Joseph Faramin » au titre de l'année 2021 à :

- 909,24 € pour un élève en maternelle
- 225,41 € pour un élève en primaire

FINANCES LOCALES/ Fixation de la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'école primaire privée - exercice 2021

Le conseil municipal APPROUVE la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée sous contrat au titre de l'année 2021 à 107 031,92 €, montant établi sur la base de l'exercice 2020.

Il DECIDE, à titre exceptionnel, de rajouter 100 € par élève élémentaire (136) soit la somme de 13 600€ comme mesure exceptionnelle d'accompagnement. Ce qui porte la participation de la ville à 120 631,92 €, pour l'année 2021.

DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES/ ENVIRONNEMENT _ avis sur le projet de mise à jour du plan d'épandage de l'unité de méthanisation exploitée par la société CENTRALE BIOGAZ de Montauban-de-Bretagne, au lieu-dit « pungeoir »

Le conseil municipal DONNE un AVIS FAVORABLE sur le projet présenté la S.A.R.L. CENTRALE BIOGAZ DE MONTAUBAN DE BRETAGNE.